



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture
Direction des Services du Cabinet et des Sécurités
Service des Politiques de Sécurité et de Prévention
Dossier n° 20150664

ARRÊTÉ n° VPM/2017/148
autorisant la modification d'un système de vidéoprotection

Le Préfet de la Région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 30 novembre 2015 et du 7 décembre 2016 autorisant le maire de Toulouse à installer et à modifier le système de vidéoprotection dans le périmètre 1 dénommé Capitole-Armand Bernard-Carnes sur la commune de Toulouse ;

Vu la demande du maire de Toulouse d'ajouter à l'ensemble des caméras du périmètre la finalité constatation des infractions aux règles de la circulation ;

Vu l'avis de la commission départementale de vidéoprotection du 23 mars 2017 ;

Considérant l'équilibre réalisé entre les atteintes aux libertés individuelles et les risques auxquels la ville de Toulouse est exposée ;

Considérant le caractère proportionné du nombre de caméras envisagées au regard des risques susmentionnés ;

Sur proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du préfet de la Haute-Garonne ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Dans le périmètre délimité par le pont Saint-Michel ; le bord de Garonne ; les allées Jules Guesde (côté pair) ; le boulevard d'Arcade ; le boulevard de Strasbourg ; le boulevard Carnot et le boulevard Armand Duportal sont autorisés la transmission et l'enregistrement des images captées par les caméras de vidéoprotection autorisées, listées en annexe du présent arrêté et installées conformément aux prescriptions techniques fixées par l'arrêté du 3 août 2007 susvisé.

Ce dispositif poursuit les finalités suivantes

- La sécurité des personnes

- Le secours à personnes - défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques
- La prévention des atteintes aux biens
- La protection des bâtiments publics
- La régulation du trafic routier
- La lutte contre la démarque inconnue
- La prévention d'actes terroristes
- La prévention du trafic de stupéfiants
- La prévention des fraudes douanières
- La constatation des infractions aux règles de la circulation

Les zones privées qui peuvent être visionnées devront être masquées.

Les images sont transmises pour traitement au centre de vidéoprotection urbaine situé 1, rue Jacques Darré à Toulouse.

Article 2 : Le public est informé de la présence de ces caméras dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, par une signalétique appropriée :

- de manière claire, permanente et significative, à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection ;
- à chaque point d'accès du public, des affichettes mentionnant les références de la loi et du décret susvisés et les coordonnées du responsable auprès duquel s'exerce le droit d'accès aux images.

Article 3 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 4 : Le maire de Toulouse, responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer sont données à toutes les personnes concernées.

Article 5 : Les services de police, de gendarmerie, de douanes et d'incendie et de secours dûment habilités et désignés dans les conditions des articles L252-3 et R 252-12 du code de la sécurité intérieure peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection autorisé. Le délai de conservation des images par ces derniers ne peut excéder 30 jours.

Article 6 : Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 7 : Sans préjudice des sanctions applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant des articles L251-2 et L251-3, L252-1 à L252-6, L253-1 à L253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

Article 8 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté n° VPM/2016/509 du 7 décembre 2016.

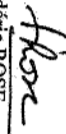
Article 9 : La présente autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication.

Article 10 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du préfet de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 30 mars 2017

Pour le Préfet, et par délégation

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet


Frédérick ROSE

N° Préfectoral	Adresse
P001	24 RUE CROIX BARAGNON
P002	14 RUE CROIX BARAGNON
P004	5 PL ROUAIX
P005	15B PL DU PDT THOMAS WILSON
P006	1 ALL DU PRESIDENT ROOSEVELT
P007	2 ALL DU PRESIDENT ROOSEVELT
P008	6 PL DU PDT THOMAS WILSON
P009	8 PL DU PDT THOMAS WILSON
P010	10 PL DU PDT THOMAS WILSON
P011	19 PL VICTOR HUGO
P012	16 PL VICTOR HUGO
P014	18 PL DU CAPITOLE
P021	1 RUE DU REMPART VILLENEUVE
P023	9 RUE DES ARTS
P024	15 BD DE STRASBOURG
P036	1 RUE ROMIGUIERES
P037	34 RUE PARGAMINIERES
P038	6 PL SAINT PIERRE
P039	9B PL ARNAUD BERNARD
P040	6 PL ARNAUD BERNARD
P041	23 RUE DES TROIS PILIERS
P042	26 RUE GATIEU ARNOULT
P043	35 RUE D EMBARTHE
P044	22 RUE ARNAUD BERNARD
P045	0 RUE DE L HIRONDELLE
P046	10 RUE GATIEU ARNOULT
P047	3 PL SAINT SERNIN
P048	1 RUE DE LA CHAINE
P051	2 RUE LEONCE CASTELBOU
P053	6 ESP COMPANS CAFFARELLI
P072	65 BD LAZARE CARNOT
P107	56 RUE D ALSACE LORRAINE
P108	44 RUE D ALSACE LORRAINE
P109	3 PL DU CAPITOLE
P110	11 PL DU CAPITOLE
P111	0 SQ GENERAL DE GAULLE
P112	0 SQ GENERAL DE GAULLE
P113	20 RUE D ALSACE LORRAINE
P114	8 RUE D ALSACE LORRAINE
P115	30 RUE DE METZ
P123BIS	2 RUE POUZONVILLE
P124	ALLEES FORAIN FRANCOIS VERDIER
P125	RUE DE LA VERGE D OR
P126	15 RUE DE REMUSAT
P127	41 RUE DES CHANGES
P128	9 RUE DES CHANGES
P129	PL VICTOR HUGO
P130	20 RUE DU TAUR
P131	38 RUE SAINT ROME
P132	1 RUE BAOUR LORMIAN
P133	12 RUE JOSEPH LAKANAL
P134	17 RUE LEON GAMBETTA
P135	16 RUE DE PERIGORD
P136	17 RUE DES LOIS
P137	2 RUE ALBERT LAUTMANN
P138	7 RUE CHALANDE
P139	24 QU LUCIEN LOMBARD
P140	1 QU SAINT PIERRE
P141	5 PL SAINT PIERRE
P142	11 PL SAINT PIERRE
P145	18 QU LUCIEN LOMBARD
P146	1 PL DE LA DAURADE
P147	17 PL DE LA DAURADE
P148	3 PL DE LA DAURADE
P149	11 PL DE LA DAURADE
P150	3 PL DE LA DAURADE
P151	20 QU DE TOUNIS
P152	20 QU DE TOUNIS
P153	112 QU DE TOUNIS
P154	PL VICTOR HUGO
P155	16 RUE DES FILATIERS
P156	15 PL DES CARMES
P157	65 BD LAZARE CARNOT
P158	20 RUE DE METZ
P159	5-6 PL SAINT ETIENNE
P160	42 RUE DU REMPART ST ETIENNE
P162	4 RUE PAUL MERIEL
P163	5 RUE DE LA POMME
P164	10 RUE DU LIEUTENANT COLONEL PELISSIER
P165	19 RUE PAUL VIDAL
P229	35 ALLEES JULES GUESDE
P230	PL DU PARLEMENT
P262	25 RUE LAFAYETTE
P263	6 RUE DES TROIS PILIERS
P264	27 PL ARNAUD BERNARD
P265	ALLEES FORAIN FRANCOIS VERDIER
P267	41 ALL JULES GUESDE
P268	ALL JULES GUESDE
P269	32 ALL JULES GUESDE
P270	32 ALL JULES GUESDE
P271	35 ALL JULES GUESDE
P272	35 ALL JULES GUESDE
P277	3 RUE THEODORE OZENNE
P278	18 RUE DU LANGUEDOC
P76BIS	1 PL SAINT PIERRE
P82BIS	16 PL SAINT PIERRE
P290	4 RUE MONTOYOL
P281	8 PL ROGER SALENGRO
P292	5 PL SAINT GEORGES
P294	16 ALL DE BARCELONE
P295	1 RUE DE LA BOULE
P296	27 RUE DES BLANCHERS
P370	4 PL SAINT JULIEN
P372	27 RUE DES BLANCHERS
P373	16 PL SAINT SERNIN
P374	2T PL SAINT SERNIN
P375	67 RUE DU TAUR
P376	59 RUE DES FILATIERS
P382	30 RUE DE METZ
P383	9B PL ARNAUD BERNARD
P384	25 RUE LAFAYETTE